

**DÉCISION DU MAIRE**

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : **DN 23-22**

Date :

25 AVR. 2023

Mis en ligne le :

25 AVR. 2023**Domaine d'intervention : Finances****OBJET : DEMANDE D'AIDE POUR LES TRAVAUX DE PROXIMITE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,
Vu la délibération n°20-47 en date du 26 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,
Vu la délibération n°23-02 en date du 03 Février 2023 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la politique d'aide aux communes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui a pour objectif depuis plusieurs années de contribuer à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie en milieu urbain, de valoriser les actions en faveur de la jeunesse et les actions de développement durable,

Considérant qu'une aide financière aux travaux d'investissement de proximité peut être allouée chaque année par le Conseil Départemental selon des conditions précises,

D É C I D E

Article 1 : de solliciter une aide financière pour les travaux de proximité auprès Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les projets et selon les plans de financement suivants :

Travaux de proximités 2023	Montant de l'opération € HT	Demande de subvention € HT
Adaptation de la toiture de l'école Pablo Picasso à l'installation de panneaux photovoltaïques.	85 000,00	59 500,00
Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public des quartiers sud.	99 704,00	59 500,00
Adaptation des aires de jeux du Griffon au changement climatique : désimperméabilisation des sols, installation de matériaux écologiques...	95 480,00	59 500,00
Réaménagement et valorisation du parvis de l'Hôtel de Ville : amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite.	87 000,00	59 500,00
Projet de mise en valeur paysagère du site de Fontblanche.	85 000,00	59 500,00
Amélioration des conditions d'accueil du public et des artistes au Stadium : création de loges et réhabilitation des toilettes.	85 000,00	59 500,00
Adaptation de l'avenue Jean Monnet aux déplacements doux : création d'une piste cyclable.	100 000,00	59 500,00
Amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de Ferme de Croze et de la Plaine par l'aménagement de zone 30.	85 000,00	59 500,00

NB : le taux de la subvention demandée est de 70% sur le coût HT des travaux plafonné à 85 000 €.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à constituer le dossier et à signer tout document relatif à cette demande.

Article 3 : de s'engager à financer sur les fonds propres de la commune un minimum de 30% du montant de l'opération.

Article 4 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

